

L'affaire est entendue. Les Églises réformées évangéliques, du moins leur Commission permanente, se sont ralliées. Peut-on parler d'une abdication? Heureux ou sombre jour que ce mardi 2 avril 1935? Chacun appréciera.

## II. Un ralliement inacceptable pour une minorité évangélique

À l'intérieur des Églises réformées évangéliques, partisans et adversaires du travail accompli par la Délégation mixte et l'Assemblée plénière s'opposent et durcissent même leur position. L'adoption de la nouvelle Déclaration de foi et maintenant des textes d'adhésion des pasteurs à cette déclaration ne font que confirmer les craintes de plusieurs<sup>5</sup>.

### 1. Les Conférences pastorales évangéliques du Midi

La rupture apparaît au grand jour lors des Conférences pastorales évangéliques du Midi, réunies à Montpellier les 5 et 6 mars 1935, c'est-à-dire entre l'A.P. du 12 février (vote de la Déclaration de foi) et le 2 avril (approbation de la formule d'adhésion). Le thème de ces Conférences est celui de la Déclaration de foi. Trois intervenants sont prévus au programme<sup>6</sup>.

Le professeur Jean Barnaud fait une étude historique sur les confessions de foi des premiers siècles du christianisme, notamment celles des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles<sup>7</sup>. Pour l'orateur, « les symboles perdent en simplicité et gagnent en com-

---

5. Déjà, le 7 mars 1934, le pasteur Ponsoye écrit au pasteur G. Serr (archives personnelles de madame Serr): « La trouvaille de Bertrand en ce qui concerne les confessions de foi est cette formule: "Les symboles sauvegardent la foi mais ne l'expriment pas". Il la répète dans un autre document: "Les symboles protègent la foi mais ne l'exposent pas". Ici, j'ai demandé à un de nos maîtres en théologie (probablement le doyen Doumergue), si les symboles n'expriment pas la foi, qu'expriment-ils? Il m'a répondu: rien du tout.

Il en résulte que si Jarnac nous dit un jour: j'adhère à telle confession de foi, cela voudra dire: j'adhère à zéro.

Tu as lu dans le dernier numéro du *Christianisme* (favorable à l'unité) le compte rendu de la réunion du 20 février. Comme me l'a écrit un collègue: "Ce compte rendu n'est pas du tout fidèle, il ne mentionne pas les expresses réserves qui ont été faites". J'ai donc écrit à P. Gounelle (il s'agit de Paul Gounelle) pour rectifier; je pense qu'il publiera ma lettre; on se rendra compte ainsi de quelle manière déplorable tout cela est conduit.

Si tu en as l'occasion, dis à nos amis: alerte, la situation est grave. »

6. Le texte des exposés est diffusé par *Les Cahiers du matin vient*, n° 3, Dieulefit, 1935.

7. Je renvoie le lecteur à la conférence d'Émile Doumergue sur *Le Symbole des apôtres*, publiée par l'Union des Chrétiens évangéliques, Vauvert 1927 et donnée au temple de l'Étoile à Paris, le 13 février 1916.

plexité au fur et à mesure qu'ils s'éloignent des temps primitifs, leur caractère scripturaire s'atténue jusqu'à se perdre dans des expressions métaphysiques. Un vrai symbole doit être scripturaire et populaire<sup>8</sup>. »

Les pasteurs E. Ponsoye et J. Cadier se succèdent ensuite à la tribune. Leur divergence est manifeste.

Le premier maintient que la distinction entre la foi et les croyances est dangereuse. Pour lui, les grands faits chrétiens sont historiques.

Que reste-t-il de la personne de Jésus-Christ si le Nouveau Testament n'est plus qu'un champ d'épaves et un recueil de légendes ? M. Ménégoz exhalait sa joie intime quand la critique de l'abbé Loisy, tel un cyclone, balayait tout, de la naissance surnaturelle à la Résurrection et à l'Ascension, et ne laissait intacte que la prédication de la repentance<sup>9</sup>.

À l'avance, il réfute l'argumentation de son collègue Jean Cadier lorsqu'il déclare :

On répète : Dieu conduit toutes choses, laissons-nous conduire par Dieu. Mais Jésus a dit : « Je suis la Vérité ». L'Écriture sainte nous dit : L'Église du Dieu vivant (est) la colonne et l'appui de la vérité. Devant la vie, devant la mort, devant l'éternité, on ne pourra pas me faire admettre que Dieu conduit son Église vers des équivoques<sup>10</sup>.

Le dernier à prendre la parole est donc le pasteur Cadier qui juge très positif le texte de la Déclaration de foi : « La déclaration de 1935 n'est pas tout à fait analogue à celle de 1872 ; elle en est une seconde édition revue et augmentée par des additions qui ne peuvent que l'enrichir, même lorsqu'elle mentionne le témoignage intérieur du Saint-Esprit. Il n'y a là aucun danger de subjectivisme<sup>11</sup>. »

Mais l'affrontement entre les deux hommes ne porte pas seulement sur le texte de la Déclaration de foi. Le numéro 3 des *Cahiers du matin* vient paraître au mois de juillet, après l'approbation de la formule d'adhésion des pasteurs (A.P. – E du 2 avril 1935). La retranscription de leur conférence est suivie de post-scriptum concernant le nouveau document qui, pour E. Ponsoye,

---

8. *Les Cahiers du matin* vient, *op. cit.*, p. 154.

9. *Op. cit.*, p. 154.

10. *Op. cit.*, p. 162.

11. *Op. cit.*, p. 166.

signifie désormais que: « Les négations quelles qu'elles soient ont droit de cité dans l'Église... le programme des libéraux de 1905 se réalise<sup>12</sup>. »

Jean Cadier de son côté argumente ainsi:

Il me paraît difficile d'être plus sévère pour l'adhésion dans l'Église unie que nous le sommes en réalité actuellement pour l'adhésion dans l'Église réformée évangélique.

Lorsque j'ai demandé, en 1924, à entrer au service de l'Église réformée évangélique, j'ai fait des réserves sur l'affirmation de la Trinité et de la naissance surnaturelle... si bien que la Commission de Consécration refusa ma demande qui me fut accordée plus tard eu égard à ma piété de jeune pasteur.

Pourquoi craindre toujours des portes ouvertes au subjectivisme et au rationalisme? Pourquoi agir toujours comme si Dieu n'existait pas, comme si Dieu n'était pas toujours le chef tout-puissant de l'Église<sup>13</sup>?

Ce conflit, né de prises de position divergentes face à la mise en place d'une nouvelle structure ecclésiastique, fait apparaître une différence de mentalité. Jean Cadier, comme Maurice Rohr et beaucoup d'autres, fait confiance à Dieu et aux hommes.

E. Ponsoye, avec aussi plusieurs autres membres des Églises, s'assoie pour calculer la dépense avant de bâtir la tour (Luc 14.28-30). Mais, il faut le comprendre, la rupture au sein des Églises réformées évangéliques est vécue comme une douloureuse épreuve. Cet affrontement théologique s'accompagne d'un déchirement affectif. Je crois savoir que, le 13 janvier 1935, Jean Cadier préside à Saint-Jean-du-Gard la cérémonie de consécration d'Henri Bruston<sup>14</sup>, c'est dire leur affection réciproque, la force du lien qui unit ces deux hommes. Ils resteront pourtant plusieurs décennies sans relations parce qu'ils n'ont pas fait le même choix sur la construction de l'Église unie.

*Le Chrétien évangélique* me paraît avoir exprimé en termes particulièrement émouvants l'atmosphère de ces Conférences de Montpellier.

L'unanimité de Lunel ne s'est pas retrouvée à Montpellier... Les différentes opinions se sont affrontées dans une entière liberté et dans un parfait esprit fraternel. À certains moments, rien n'était plus poignant que de voir des amis qui, certes, restent toujours amis par les liens d'une

---

12. *Op. cit.*, p. 186.

13. *Op. cit.*, p. 169.

14. Le pasteur H. Bruston succède au pasteur Adolphe Malan.

ardente affection, contraints cependant, par leur amour non moins ardent pour la vérité et la clarté des situations, de manifester, avec une douleur difficilement contenue, l'opposition irréductible de leur attitude dans le débat que soulève maintenant le projet inattendu d'une nouvelle Déclaration de foi<sup>15</sup>.

Le résultat est que les participants aux Conférences doivent choisir entre deux ordres du jour.

L'un « exprime toute sa confiance au Synode national pour qu'il consacre officiellement (l'unité) manifestée dans la foi évangélique »<sup>16</sup>.

Il est repoussé: 33 voix « contre » et 23 « pour ».

L'autre est voté par 38 voix « pour », sensiblement comme à Lunel (34 voix). Il y a 24 voix « contre ». Nous le reproduisons en entier:

Les Conférences pastorales évangéliques du Midi constatent avec gratitude que, par le Réveil et le retour à la Bible, Dieu poursuit dans nos Églises un travail vers l'unité.

Elles reconnaissent la valeur du projet de Déclaration de foi soumise à nos synodes et les efforts des deux comités des Églises réformées et réformées évangéliques pour retenir « les principes fondamentaux de la Réforme qui ont fait leurs preuves à travers les siècles passés et qui sont affirmés dans la Déclaration de foi de 1872 ».

Cependant, elles persistent à croire que l'unité ne saurait être décrétée mais qu'elle se constate sous l'impulsion du Saint-Esprit. *L'heure d'une telle constatation ne leur semble pas venue* (c'est moi qui souligne).

Elles pensent avec douleur au trouble profond qu'apporterait aux fidèles de nos Églises une Déclaration de foi commune à des hommes dont les messages sont radicalement différents. Elles se refusent à rouvrir une ère de disputes ecclésiastiques.

Elles soulignent l'équivoque et la confusion que permettent entre autres: – à propos de l'autorité souveraine des Saintes Écritures, l'adjonction des mots « telle que l'établit le témoignage intérieur du Saint-Esprit ». Pour elles, le témoignage intérieur du Saint-Esprit nous persuade de l'autorité des Saintes Écritures, mais ne l'établit pas.

– à propos des grands faits chrétiens, le remplacement des mots: « exprimés dans les liturgies, notamment dans la Confession des péchés, dans le Symbole des Apôtres, dans la liturgie de la Sainte Cène » par

---

15. *Le Chrétien évangélique*, n° 216 du 15 mars 1935.

16. Voir annexe 2-6, p. 249.

« exprimés dans sa liturgie ». La liturgie en question, étant celle de l'Église unie, n'est pas encore précisée.

Pour donner à la Déclaration de foi de l'Église toute sa force et en faire l'expression en même temps que la sauvegarde de la foi, pour éviter toute dissociation entre la foi et les croyances, elles ne peuvent que demander [en accord avec les Conférences de Lunel] l'adhésion explicite et formelle de tous les pasteurs aux termes de cette Déclaration.

En conséquence de ces constatations et saisies par leur gravité, *les Conférences supplient la Commission permanente de surseoir à l'étude par les synodes du projet proposé et réclament, en attendant, le maintien de la Déclaration de 1872* (c'est moi qui souligne).

## 2. Les synodes délibèrent

Bien que la Délégation mixte (D.M. – VII) ait proposé que les textes élaborés soient simplement communiqués aux synodes régionaux pour information et sans leur demander de voter, il était utopique de penser les empêcher de s'exprimer. Ils ont donc la parole et, seuls, ils ont le pouvoir d'orienter la décision finale du synode national. J'examine successivement ce qui se passe dans les Églises réformées et, ensuite, dans les Églises réformées évangéliques.

– Dans les premières, il existe, comme partout ailleurs, une droite et une gauche. La droite, minoritaire, est composée de pasteurs influencés par les théologies néo-calviniste ou barthienne. Le pasteur H. Roux est du nombre. Mais c'est surtout la gauche qui n'entend pas renoncer à ses convictions libérales. Au synode national de Nevers (22-24 juin 1935), le pasteur Vidal résume ses principes de cette manière :

Quand ils tiennent à établir une distinction entre la Parole de Dieu et l'Écriture et invoquent le témoignage intérieur du Saint-Esprit, ce n'est pas pour restreindre l'autorité de la Bible. Ce n'est pas qu'ils croient moins que ce qui est dans la Bible, c'est parce qu'ils croient plus, infiniment plus, ils croient au Dieu vivant et *l'Esprit déborde l'Écriture* (c'est moi qui souligne) et la domine et l'éclaire. Quand ils demandent à pouvoir prendre dans le sens spirituel les affirmations de la naissance miraculeuse ou de la divinité de Jésus, ce n'est pas qu'ils veulent diminuer, rabaisser la personne du Christ, c'est parce qu'ils croient au Christ vivant dont les paroles sont esprit et vie<sup>17</sup>.

---

17. Actes du Synode national de Nevers, p. 98.

Les synodes régionaux ont donc délibéré et proposé des amendements au texte de la Déclaration de foi et à la formule d'adhésion. Cependant, sur dix régions, six ont approuvé sans réserve les documents qui leur ont été communiqués; l'une d'elle, celle de Gironde-Dordogne, déclare même y trouver toute sa foi et toute sa pensée. En conclusion, le pasteur Vidal donne son sentiment sur le sujet :

Le projet de Déclaration de foi est acceptable. Est-ce à dire qu'il nous enchante et nous enthousiasme ? Nous ne l'affirmerons pas. Nous dirons plutôt que c'est par enthousiasme pour l'unité que nous l'avons voté. Nous avons rêvé d'autre chose, pourquoi ne pas le dire ?... Ce rêve n'est pas réalisé mais nous croyons toujours à sa réalisation... Tel qu'il est, cependant, il porte nos espérances<sup>18</sup>.

Finalement, le pasteur Boegner présente un ordre du jour accepté par MM. Fayot et Vidal et voté ensuite à l'unanimité :

Le Synode... constate avec émotion et reconnaissance envers Dieu que les Synodes régionaux ont été unanimes à proclamer leur ardent désir que la restauration de l'Église réformée de France dans son unité s'accomplisse sans tarder.  
[II] accepte l'ensemble des documents qui lui sont soumis comme base de cette restauration.

Avant de terminer ce paragraphe sur la position prise officiellement par les Églises réformées en ce mois de juin 1935, il y a un point que je voudrais élucider. Dans son rapport, le pasteur A.N. Bertrand donne une précision concernant le débat qui a eu lieu le 2 avril en assemblée plénière au sujet de la formule d'adhésion :

On s'est plu à représenter [cette formule] comme le fruit d'une sorte d'ultimatum que nous aurions posé à nos frères évangéliques. Rien n'est moins exact, la formule d'adhésion n'a pas été rédigée, comme on l'a dit, par nous; elle est le fruit d'une collaboration avec le pasteur M. Rohr et je m'étonne que quelques membres de l'Assemblée plénière aient paru l'ignorer. [Sans doute est-ce une allusion aux déclarations du pasteur Ponsoy]<sup>19</sup>.

---

18. *Actes du Synode national de Nevers*, p. 106s.

19. *Actes du Synode national de Nevers*, p. 49.

Or, le président Rohr, au synode E.R.E. de Saintes (25-27 juin 1935) ne dit rien à ce sujet. Dans le procès-verbal de cette séance du 2 avril, je n'ai également trouvé aucune mention de ce qu'A.N. Bertrand dit s'être passé. À mon avis, il faut comprendre que les deux présidents se sont mis d'accord pour qu'il n'y ait qu'un seul texte à la fois pour le règlement de la Commission de Consécration et pour la cérémonie liturgique de consécration. Mais quant à la rédaction de la formule, il faut bien reconnaître que le Comité général a imposé son point de vue. Le procès-verbal de séance (A.P. – E) le signale explicitement: « Vous comprenez donc que nous ne puissions renoncer à distinguer entre une foi qui est notre vie et des formules que nous avons acceptées sans enthousiasme et que nous disions: il y a ici un *non possumus* » (A.N. Bertrand).

N'est-ce pas une forme d'ultimatum? C'est bien, d'ailleurs, ce qu'en définitive rappelle A.N. Bertrand à son synode de Nevers:

Ce qui est vrai, c'est que nous avons déclaré ne pas pouvoir accepter que l'on fit disparaître la distinction entre la lettre des formules et le message de salut qu'elles expriment. Nos frères évangéliques se sont rendu compte de l'impossibilité où nous étions de transiger sur ce point<sup>20</sup>.

– Considérons maintenant ce qui se passe dans les assemblées synodales des Églises réformées évangéliques.

Les synodes régionaux se réunissent fin avril-début mai. Il existe vingt et une circonscriptions. Quinze d'entre elles approuvent ce qui a été fait et sont favorables à la continuation des pourparlers, même si trois font quelques réserves (la VI<sup>e</sup> = Charente; la XII<sup>e</sup> = Cévennes-Rouergue; la XX<sup>e</sup> = Alpes-Jura). Quelques autres font preuve d'impatience et demandent que les synodes soient convoqués en session extraordinaire le plus vite possible. Ce sont celles du Nord-Est (I<sup>re</sup>), de Normandie (II<sup>e</sup>), de Paris (III<sup>e</sup>), de la Haute-Ardèche, Haute Loire (XVIII<sup>e</sup>), de la Drôme (XIX<sup>e</sup>), du Centre (XXI<sup>e</sup>). Par contre, six s'opposent: les VII-VIII<sup>e</sup> (qui n'ont qu'un seul synode, celui d'Aquitaine), la XI<sup>e</sup> (Languedoc), la XIII<sup>e</sup> (Provence littoral), la XIV<sup>e</sup> (Basses-Cévennes-Lozère), la XV<sup>e</sup> (Gardonnenque-Vaucluse), la XVII<sup>e</sup> (Basse-Ardèche).

Parmi ces dernières, Basses-Cévennes-Lozère (XIV<sup>e</sup>) est la plus critique. Elle a voté deux ordres du jour:

---

20. Actes du Synode national de Nevers, p. 49.

I. « Le Synode... regrettant que les pourparlers poursuivis depuis deux ans sur la question de l'unité de l'Église réformée aient eu lieu en secret, méthode absolument contraire à nos principes presbytériens synodaux; considérant que le texte voté par l'Assemblée plénière du 2 avril 1935 est de nature, s'il était accepté définitivement, à porter atteinte à la Révélation biblique, seul fondement de l'Église depuis son origine; considérant que la distinction entre la foi et les croyances, entre les « formules » et le « message » y est expressément établie de telle sorte que l'on peut adhérer à la Déclaration de foi sans adhérer nécessairement aux doctrines et aux faits qui s'y trouvent affirmés; considérant qu'ainsi serait donné droit de cité dans l'Église à toutes les négations et, par suite, à toutes les équivoques et à l'indifférence doctrinale; considérant que le projet de Déclaration de foi (12 février) nous est présenté comme inséparable des trois paragraphes de la formule d'introduction (2 avril), en contradiction avec la décision du Synode de Montpellier 1906 encore en vigueur, supplie le Synode national de rejeter le projet de Déclaration de foi et de maintenir la formule actuelle d'adhésion. »

II. « Le Synode mis au courant des faits qui ont marqué l'Assemblée plénière du 2 avril 1935, estime que la Commission permanente a dépassé les limites de son mandat quand elle a accepté la formule d'adhésion proposée par le Comité réformé sans en référer d'abord aux synodes; regrette vivement qu'elle n'ait pas eu la fermeté dont a fait preuve un seul de ses membres, M. Ponsoye, de répondre au « *non possumus* » de M. le pasteur A.N. Bertrand par une attitude de fidélité aux doctrines bibliques et aux traditions de notre E.R.E. et ne peut, avec douleur, que désavouer une telle attitude. »

Ce deuxième ordre du jour, dans l'histoire des synodes, est exceptionnel, par le fait que des noms de personne sont cités et par le blâme catégorique adressé à la Commission permanente. Je note que le synode du Languedoc va dans le même sens, lorsqu'il remercie le pasteur Ponsoye pour son attitude: « Le Synode exprime tous ses remerciements pour son attitude nette et ferme dans les longs et difficiles pourparlers... et l'assure de sa sympathie reconnaissante. »

Le synode d'Aquitaine, à son tour, « regrette que la majorité de la Commission permanente n'ait pas cru devoir maintenir devant l'Assemblée plénière le texte voté par elle à l'unanimité ».

Il est donc évident qu'une forte minorité ne suit pas sa Commission permanente. Que pouvait faire celle-ci ? Il me semble que, réglementairement, elle aurait dû renvoyer la question aux synodes régionaux et, ensuite, à son synode national. Je crois qu'elle a effectivement « dépassé les limites de son mandat ». Toutefois, même avec cette procédure (la consultation des synodes), le résultat final aurait été identique à ce qu'il a été. Il n'y aurait pas eu de renversement de tendance. La minorité serait restée une minorité ! Le Synode national de Saintes (25-27 juin 1935) entérine l'action de son Comité directeur et approuve les documents qui lui sont soumis. Je n'ai pas eu connaissance du procès-verbal des séances mais seulement du texte final<sup>21</sup>. Le pasteur François Gonin estime que c'est un ordre du jour complexe, en retrait par rapport à la Commission permanente<sup>22</sup>. Le quatrième paragraphe demande à l'Assemblée plénière d'améliorer les textes en « mettant à profit les suggestions faites par les synodes régionaux », mais il ne s'agit nullement de censurer la Commission permanente ni de louer l'attitude de son unique « résistant ». À noter encore le souhait « de voir les pourparlers s'engager également avec d'autres unions d'Églises et s'étendre à des questions qui n'ont pas encore été abordées, telles que le rétablissement d'une discipline ». Le texte final est approuvé par 57 voix. Il y a 14 voix « contre », ce qui correspond au nombre des députés (17) venant des circonscriptions réfractaires sans qu'il soit absolument évident qu'il y ait une étroite concordance entre les deux chiffres.

### **III. L'Entente évangélique**

À l'origine de ce qui va être « L'Entente évangélique », il y a le pasteur Émile Caldesaigues, président des « Conférences pastorales évangéliques du Midi ». En juillet ou en août 1935 (le document n'est pas daté), il rédige un projet de « Manifeste » et le soumet à « quelques amis sûrs avant d'être envoyé à tous les pasteurs et laïcs susceptibles de marcher avec nous ».

---

21. *Actes du Synode national de Saintes*, p. 12.

22. François Gonin, « Les synodes des Églises réformées évangéliques de France de 1933 à 1938 », in I.P.T., *Vers l'unité, pour quel témoignage ?*, Paris, Les Bergers et les Mages, p. 178.